

Elevage

GESTION COLLECTIVE D'EFFLUENTS COHABITATION

Territoire

Département de la Haute-Savoie
Pays de Thônes

Structure porteuse

Comité des Agriculteurs du Pays de Thônes (CAPT)

Nombre d'agriculteurs concernés : 75

Partenaires

- Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc
- Régie d'Electricité de Thônes (RET)
- Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT)
- Communes
- Conseil Départemental Haute-Savoie
- Conseil Savoie Mont Blanc
- Région Auvergne Rhône Alpes
- ADEME
- Réseau des Chambres d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Contact

Nicole BOCQUET
Conseillère chargée de territoire Bassin Annécien - Pays de Thônes
04 50 88 18 22
06 74 78 98 49
nicole.bocquet@smb.ch
ambagri.fr



LA MÉTHANISATION EN PAYS DE THÔNES : UNE SOLUTION POUR LA GESTION DES EFFLUENTS ?



Origine

Le Pays de Thônes, territoire de montagne, est riche d'une agriculture dynamique avec une forte densité d'exploitations laitières. Compte-tenu d'un gisement important d'effluents, une étude d'opportunité méthanisation a été lancée par la Régie d'Electricité de Thônes (RET) dans un objectif de production d'énergie. Cette étude a généré de nombreux questionnements des agriculteurs du Comité de Pilotage quant à la capacité d'épandage et valorisation agronomique du digestat dans un territoire contraint et à la réponse aux difficultés actuelles de gestion des effluents des exploitations (manque de surfaces, insuffisance de stockage, nuisances en secteurs urbanisés et touristiques...). Le Comité Agricole du Pays de Thônes, groupe de développement agricole local, a donc décidé de reprendre la réflexion avec une entrée prioritairement axée sur la gestion des effluents.



Objectif

Déterminer si la méthanisation peut être un moyen collectif « compétitif » pour faciliter la gestion et la valorisation des effluents dans un territoire de montagne urbanisé et touristique.



Etapes du projet

2013

- Sollicitation par un opérateur privé des agriculteurs et de la Commune du Grand Bornand.
- Mobilisation de la CCVT et de la RET

Septembre à fin 2014

- Etude d'opportunité réalisée par un bureau d'étude
- Création d'un Comité de suivi
- Validation de la méthode et des scénarii
- Courrier aux agriculteurs et réunion d'information : 86 retours.

Mars - Juin 2015

- Présentation de l'étude au Comité
- Temps d'appropriation des résultats par les acteurs
- Analyses en Comité de suivi et transfert de la responsabilité de la réflexion aux agriculteurs.

Octobre - Novembre 2015

- Visite conjointe, agriculteurs et élus, de sites de méthanisation
- Organisation de 4 réunions pour les agriculteurs : 55 courriers d'intérêt réceptionnés.

Et demain ?

- Analyse des résultats
- Décision de poursuivre
- Montage du projet : calendrier, logistique, règlement, modèle économique

2017

- Réalisation de l'étude de faisabilité
- Etat des lieux agricole
- Méthanisation et traitement complémentaire avec bilan environnemental, économique et approche juridique

Fin 2016

- Choix du bureau d'étude
- Demandes de financement ADEME et Conseil Départemental
- Rencontre DDT 74 sur les distances d'épandage aux tiers

Février - Avril 2016

- Reprise du dossier par le Comité des Agriculteurs
- Décision de lancer une étude complémentaire sur le traitement des effluents et rédaction du cahier des charges de l'appel d'offres. Nouvelle information : 75 courriers d'intérêt.

Clefs de réussite

La mobilisation des acteurs locaux : agriculteurs, collectivités, RET, bureau d'étude

Les fonds collectifs et des moyens d'animation qui ont permis de se mettre en ordre de marche.

Un fonctionnement en mode projet.

L'appropriation du projet par l'ensemble des agriculteurs concernés.

Niveau et qualité des études de faisabilité et les liens avec un groupe de pilotage

Points de vigilance

Approche centrée initialement sous l'angle énergie et difficulté à faire prendre en compte les problématiques des exploitations agricoles.

Difficulté à trouver un lieu d'implantation qui convienne aux agriculteurs et aux élus.

La gestion d'un collectif important avec des besoins hétérogènes.

Respect du calendrier et mobilisation des acteurs sur la durée.



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»

Vous avez des projets collectifs à promouvoir ?
Contactez-nous !

Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes
Agrapole – 23, rue Jean Baldassini
69364 Lyon Cedex 07